



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 46
absents représentés : 10
absents : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Yves TREZIÈRES, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yannick POUYANNÉ a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents : Monsieur Lionel CAMBLANNE et Madame Séverine DUCAMP.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CANTAU.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

1. BUDGET PRINCIPAL

a) Mise en place d'une solution connectée à PLAT'AU

Dans le cadre de l'obligation de dématérialisation des consultations des dossiers d'urbanisme, MACS souhaite se doter d'une solution connectée à la plateforme de dématérialisation des échanges en matières d'urbanisme (PLAT'AU). Cette

décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la mise en place de cette solution connectée.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 2051, opération 951 : SIG	- 10 960,00 €	
Investissement : Article 2051, opération 2126005 : Systèmes d'information MACS	+ 10 960,00 €	

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

b) Travaux de construction du pôle glisse

Cette décision modificative a pour objet de prendre en compte les éléments de clôture de l'opération d'aménagement du pôle glisse à Capbreton avec la prise en compte des pénalités de retard dues par les entreprises.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 2313, opération 999 : Travaux de construction	+ 17 000,00 €	
Investissement : Article 2313, opération 999 : Pénalités de retard		+ 17 000,00 €

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

c) Travaux hors compétence Saint-Vincent de Tyrosse - Avenue de Tourren

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour des travaux de réaménagement de l'avenue de Tourren comprenant l'aménagement de quais de bus, de places de stationnements, d'une piste cyclable, d'un trottoir et de la reprise du giratoire de Tourren.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 45812114 : Travaux hors compétence Saint-Vincent de Tyrosse	+ 275 500,00 €	
Investissement : Article 45822114 : Travaux hors compétence Saint-Vincent de Tyrosse		+ 275 500,00 €

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

d) Travaux hors compétence Messanges - Route des Lacs

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour des travaux d'aménagement de sécurité sur la route des Lacs à Messanges.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 4581218 : Travaux hors compétence Messanges	+ 12 000,00 €	
Investissement : Article 4582218 : Travaux hors compétence Messanges		+ 12 000,00 €

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

e) Étude pour un positionnement du territoire destiné à développer des activités économiques résilientes, créatrices d'emplois et anticipant les mutations de l'économie et du travail

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique et d'implantation d'activités, MACS souhaite se doter d'une étude économique sur les filières du territoire et les activités à attirer pour créer des emplois durables. Cette étude proposera une spatialisation des activités sur le territoire en complément de la révision du schéma directeur des ZAE. Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire du budget principal de MACS, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à l'étude à mener via une prestation intellectuelle.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :		
Article 6745 : Subventions aux personnes de droit privé	- 20 000,00 €	
Fonctionnement :		
Article 6226 : Honoraires	+ 20 000,00 €	

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

f) Appel à projet « Boussole des jeunes »

Dans le cadre de ses missions d'Information Jeunesse portées par l'Escale Info, MACS a répondu à l'appel à projet « Boussole des jeunes », dispositif national en cours de déploiement. Il s'agit d'un portail internet permettant aux jeunes âgés de 15 à 30 ans d'identifier des services à leur attention et d'être contactés par un professionnel dans un délai bref. La CAF des Landes et l'État, via les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, soutiennent cette initiative à hauteur de 5 000 €.

Ces 5 000 € de recette non prévus au budget primitif 2021 doivent être utilisés pour financer la mise en place et le déploiement de la communication relative à ce nouveau dispositif à l'attention des jeunes, de leurs familles et des professionnels.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire du budget principal de MACS, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la mise en place et au déploiement de la communication relative à ce nouveau dispositif.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :		
Article 6236 : Frais de communication	+ 3 000,00 €	
Fonctionnement :		
Article 6188 : Autres prestations	+ 2 000,00 €	
Fonctionnement :		
Article 74718 : Subventions CAF		+ 2 500,00 €
Fonctionnement :		
Article 7471 : Subventions État		+ 2 500,00 €

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

g) Stratégie de promotion du territoire par le sport

Dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, MACS a élaboré une stratégie de promotion du territoire par le sport ayant notamment vocation à prendre appui sur l'accueil de délégations nationales. Afin de renforcer le positionnement concurrentiel des centres de préparation aux jeux du territoire, MACS a commandé une prestation d'accompagnement et de prospective en direction des délégations étrangères. Il s'agit notamment, sur la période 2021-2024, d'une promotion à l'international des infrastructures sportives et touristiques du territoire, auprès de cibles potentielles dans les disciplines sportives pour lesquelles les Centres de préparation aux jeux de Soustons et Capbreton ont été retenus. Le Département des Landes a attribué à MACS une subvention de 7 000 € pour la commande de cette prestation.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire du budget principal de MACS, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires pour la prestation d'accompagnement et de prospective en direction des délégations étrangères.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement : Article 6188 : Autres prestations	+ 7 000,00 €	
Fonctionnement : Article 7473 : Subventions Département		+ 7 000,00 €

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

2. BUDGET PÔLE CULINAIRE

Afin de pouvoir constater les admissions en non-valeur proposées par le trésor public, il est nécessaire d'augmenter le budget du compte 6541 pour atteindre les 39 670,71 € nécessaires.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement : Article 6541 : Créances irrécouvrables	+ 19 670,71 €	
Fonctionnement : Article 62875 : Remboursements de frais aux communes membres.	- 19 670,71 €	

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

3. BUDGET DÉCHETS-ENVIRONNEMENT

Le conseil communautaire a approuvé, en séance du 23 septembre 2021, le transfert de compétence en matière de déchets de venaison.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, MACS doit réaliser des investissements à hauteur de 120 000 € correspondants à l'aménagement des plateformes et des équipements de collecte. Une partie de ces investissements seront effectués avant la fin de l'exercice 2021.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet l'ouverture des crédits nécessaire à l'aménagement des plateformes et des équipements de collecte des déchets de venaison.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement : Article 2135, opération 2126171 : installations générales, agencements, aménagements	+ 10 000,00 €	
Investissement : Article 2313, opération 993 : frais d'études	- 10 000,00 €	

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

4. BUDGET TRANSPORT

Depuis septembre 2021, Trans-Landes a mis en place des doublages sur certains horaires du réseau Yego, entraînant un coût supplémentaire qui sera répercuté sur sa rémunération.

Par ailleurs, la déviation du bourg de Tosse nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires afin de respecter les horaires.

Cette décision modificative, qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire, a pour objet l'ouverture des crédits nécessaires à la prise en compte des coûts supplémentaires liés au doublage de certains horaires et à l'adaptation à la déviation du bourg de Tosse.

Sections - Opérations - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement : Article 65737 : contribution à Trans-Landes	+ 6 500,00 €	
Fonctionnement :	- 5 000,00 €	

Article 022 : dépenses imprévues		
Fonctionnement :		
Article 678 : autres charges exceptionnelles	- 1 500,00 €	

Le conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 novembre 2021

 Le président,
Pierre Froustey